



République Française - Département du Gard

Mairie de Bouquet

Le Puech et Serre de Vignes

30580 Bouquet

Tel : 04 66 72 94 86

E-mail : mairie.bouquet@orange.fr

Site internet : www.mairiedebouquet.com

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 février 2020

L'an deux mille vingt, le vingt et un février à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de Bouquet, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie, sous la présidence de Madame Catherine FERRIÈRE, Maire.

Présents : Catherine Ferrière, Fabienne Guessab, Thierry Lattard, Christian Banides, Gillian Colledge, Valérie Ménard, Serge Perlès, Sylvie Revillon, Hélène Ruffenach ;

Absent excusé : Serge Quintane

Secrétaire de séance : Gillian Colledge

Secrétaire de mairie : Françoise Marcellin

La séance est ouverte à 18 h 10.

1. Vote des comptes administratifs 2019 et affectation des résultats

Mme Marcellin présente les résultats des comptes 2019 pour le budget communal et le budget de l'eau (budget AEP). Pour le budget communal, elle attire l'attention sur le solde positif à la clôture de 115 317,87€. Mme le Maire se félicite de ce résultat ; Mme Guessab remarque que les résultats se sont améliorés d'année en année, et ce, malgré la baisse des dotations. Cela montre que les efforts d'économie entrepris par le conseil ont porté leurs fruits.

COMMUNE DE BOUQUET - RESULTATS DES COMPTES 2019

BUDGET COMMUNAL COMPTE ADMINISTRATIF 2019		Dépenses	Recettes	Résultat à la clôture 2019
Fonctionnement	Exercice 2019	143 042,71 €	170 161,55 €	108 354,59 €
	Report résultat 2018		81 235,75 €	
Investissement	Exercice 2019	27 724,16 €	31 178,30 €	6 963,28 €
	Report résultat 2018		3 509,14 €	
Totaux		170 766,87 €	286 084,74 €	115 317,87 €

Pour le budget de l'eau, le solde à la clôture est de 19 155, 82 €. Ce chiffre permet d'envisager quelques travaux sur le réseau en 2020.

BUDGET SERVICE EAU COMPTE ADMINISTRATIF 2019		Dépenses	Recettes	Résultat à la clôture 2019
Exploitation	Exercice 2019	60 604,40 €	66 513,45 €	15 640,90 €
	Report résultat 2018		9 731,85 €	
Investissement	Exercice 2019	25 618,89 €	15 105,00 €	3 514,92 €
	Report résultat 2018		14 028,81 €	
Totaux		86 223,29 €	105 379,11 €	19 155,82 €

Mme le Maire sort de la salle pour le vote des comptes administratifs.

Vote :

- le compte administratif et le compte de gestion 2019 pour le budget communal sont approuvés à l'unanimité ;
- le compte administratif et le compte de gestion 2019 pour le budget AEP sont approuvés à l'unanimité.

2. Vote des budgets primitifs 2020

En ce qui concerne le budget communal, Mme Marcellin note que les reports de 2019 donnent pour le budget prévisionnel 2020, un total de 278 921,59 € en budget de fonctionnement et de 211 129, 28 € en budget d'investissement.

En ce qui concerne les chapitres individuels du budget de fonctionnement, elle attire l'attention sur une hausse pour le chapitre 011, qui correspond en partie à l'augmentation prévue pour l'électricité, due à la reprise de compétence pour l'éclairage suite à notre changement d'intercommunalité. Cette charge sera intégralement compensée par l'attribution de compensation versée par la CCPU.

Le chiffre pour la ligne budgétaire correspondant au débroussaillage (chapitre 011 sous « voiries ») a aussi été augmenté ; la campagne qui a débuté en 2019 devra se poursuivre au printemps 2020. Il est important pour la commune de montrer un exemple en matière de respect de l'obligation légale de débroussaillage. Mme le Maire rappelle que la mairie a fait travailler un élagueur autour de plusieurs hameaux pour dégager les voiries sur la largeur requise ; là où ce travail touche les terrains des propriétaires riverains, ils ont eu le choix soit de réaliser eux-mêmes ces travaux, soit de laisser la mairie les prendre en charge.

M. Lattard rappelle les obligations en matière de l'OLD.

Au chapitre 65, on note les sommes relativement élevées prévues pour les participations au fonctionnement du SIRP et la contribution annuelle au SDIS (service départemental d'incendie et de secours) pour lutte contre l'incendie ou secours aux personnes). Christian Banides fait remarquer que pour la contribution au SDIS, il faut considérer cette dépense plutôt comme une prime d'assurance, dans la mesure où les pompiers interviennent sur le territoire dans le cadre de la lutte contre l'incendie ainsi que pour assurer les secours aux personnes. Les participations au SIRP et au SDIS seront intégralement compensées par un reversement de la CCPU.

Pour les recettes, Mme Marcellin indique que les reversements des contributions directes et dotations de l'état n'ont pas encore été communiqués, en conséquence les montants 2019 ont été reconduits.

Au chapitre 16, elle signale l'emprunt de 90 600 € destiné à régler la dette de la commune envers Alès Agglo.

Concernant les dépenses, Mme le Maire attire l'attention sur la somme importante prévue au chapitre 204 pour la participation de la commune aux travaux de DFCI réalisés par le syndicat DFCI. Les DFCI représentent une charge relativement lourde pour la commune, peut-être même plus que pour l'entretien des routes. Plus il y a de pistes, plus il y a de frais d'entretien et aux moments où les moyens ont manqué dans le passé, l'entretien n'a pas été fait partout et certaines pistes se sont dégradées. Puisqu'une piste refermée ou en mauvais état ne peut plus être empruntée par les pompiers, l'entretien est une question de sécurité pour la commune (ainsi que pour toutes les communes qui participent au syndicat).

A partir du 1^{er} janvier 2020, c'est la CCPU qui a la compétence DFCI.

BUDGET COMMUNAL BUDGET PREVISIONNEL 2020		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Prévisions 2020	278 921,59 €	170 567,00 €
	Report résultat 2019		108 354,59 €
Total fonctionnement		278 921,59 €	278 921,59 €
Investissement	Prévisions 2020	211 129,28 €	204 166,00 €
	Report résultat 2019		6 963,28 €
Total investissement		211 129,28 €	211 129,28 €

Le conseil municipal passe au vote. Le budget prévisionnel de la commune est adopté à l'unanimité

Pour le budget de l'eau (AEP) Mme Marcellin présente le tableau récapitulatif. Côté recettes, elle signale le report de 15 640,90 € de 2019. En ce qui concerne les dépenses, 14 000 € sont prévus pour l'achat d'eau à Lussan. La ligne 6156 (Maintenance) concerne le nettoyage des châteaux d'eau communaux.

BUDGET SERVICE EAU BUDGET PREVISIONNEL 2020		Dépenses	Recettes
Exploitation	Prévisions 2020	83 158,90 €	67 518,00 €
	Report résultat 2019		15 640,90 €
Total fonctionnement		83 158,90 €	83 158,90 €
Investissement	Prévisions 2020	38 494,92 €	34 980,00 €
	Report résultat 2019		3 514,92 €
Total investissement		38 494,92 €	38 494,92 €

Le conseil municipal passe au vote. Le budget AEP est adopté à l'unanimité.

3. Vote des taux de fiscalité 2020

Mme le Maire présente une comparaison des taux d'Alès Agglo et ceux de la CCPU. Les taux de la CCPU sont plus bas pour la taxe d'habitation, les taxes sur le foncier bâti et non-bâti, et la taxe pour l'enlèvement des ordures ménagères, et légèrement plus élevé pour la CFE. Les habitants de la commune ne seront plus soumis à la taxe GEMAPI pour la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, ni à la redevance du SPANC (perçue sur la facture d'eau). Les contrôles des assainissements individuels seront effectués à la demande des propriétaires (vente, construction neuve).

Taxe	Alès Agglo	CC Pays d'Uzès
TH	11,34%	11,14%
TFB	7,14 %	3,02 %
TFNB	8,74 %	6,75 %
TEOM	14,23 %	12,10%
CFE	30,55%	30,92 %

Pour ne pas déséquilibrer le budget de la commune en fin de mandat, Mme le Maire propose de garder les mêmes taux de fiscalité communale qu'en 2019, à savoir : 10,50% pour la taxe d'habitation, 11,43% pour la taxe sur le foncier bâti et 36,14% pour la taxe sur le foncier non bâti.

Vote : le conseil municipal approuve à l'unanimité le maintien des taux de fiscalité communale inchangés pour 2020.

4. Emprunt : choix de l'organisme prêteur

Plusieurs banques ont fait des propositions pour l'emprunt voté lors de la réunion du Conseil Municipal de 25 janvier 2020. Mme le Maire propose de retenir l'offre de la Banque Postale, la mieux disante avec un taux fixe de 1,09 % à échéances constantes sur 20 ans. L'impact sur le budget de la commune sera minime : remboursement annuel d'environ 5 068,00 €.

Vote : le conseil municipal approuve à l'unanimité le choix de la Banque Postale comme organisme prêteur.

5. ONF : information sur les travaux d'infrastructures et sur les dates d'interruption et de reprise de l'affouage

Thierry Lattard explique que le représentant de l'ONF a rencontré l'équipe municipale pour présenter son rapport sur les travaux forestiers sur la commune. Lors de cette visite, il a proposé de faire rétablir par l'ONF la barrière sur la piste DFCl entre les communes de Bouquet et Navacelles. Il s'agit de réparer le bras de la barrière, qui a été cassé, ce qui revient beaucoup moins cher pour la commune que le remplacement total de la barrière par le syndicat DFCl.

M. Lattard indique que 6 des 9 barrières sur la commune sont dégradées. Ces barrières matérialisent l'interdiction de circuler sur les DFCI et facilitent l'application de la réglementation. La barrière qu'il est proposé de réparer est particulièrement important à ce titre puisqu'elle se situe au passage entre les deux communes.

Vote : le conseil municipal vote à l'unanimité pour mandater l'ONF à effectuer le rétablissement de la barrière proposé.

Le représentant de l'ONF a aussi fait remarquer que la parcelle à exploiter pendant la campagne d'affouage en cours est très proche d'une zone sensible concernée par la nidification d'espèces d'oiseaux protégées. Il demande que l'activité d'affouage soit suspendue pendant la période de nidification, c'est-à-dire de mi-mars à fin septembre. Exceptionnellement, la période d'affouage serait prolongée jusqu'à la fin 2020 pour compenser cette interruption.

6. Questions diverses : information

Une maison médicale est ouverte à Lussan au premier étage de l'ancienne gendarmerie, rénové. Pour le moment il n'y a pas encore de médecin sur place, mais un ostéopathe et un podologue s'y sont installés. La maison médicale travaille en liaison avec celle de St Laurent la Vernède, un médecin pourrait donc partager son temps entre les deux.

La séance est levée à 19.30.

Le Maire



Catherine FERRIÈRE